



manuelles ou ludiques, afin de maintenir les capacités de la personne. Elle aura aussi à coeur de soutenir et soulager les familles et les aidants familiaux.

La structure établira ainsi un intermédiaire entre le maintien à domicile et l'entrée en maison de retraite, sans vouloir concurrencer ces modes de vie, mais en voulant les compléter.

L'idée est née de Mmes. BARROUILLET et BENTEGEAT et a été proposée dans un premier lieu au Maire de Projan et à la Communauté de Communes LEEZ ADOUR. Cette dernière sera éventuellement porteuse du projet et devra réaliser l'investissement.

Un dépliant d'enquête auprès des personnes âgées du secteur de Projan a été élaboré et est porté à la connaissance des participants à la réunion ainsi qu'un avant-projet plus détaillé. Après lecture de ces documents, la discussion s'engage. Conformément au mode d'établissement des comptes-rendus de la commission, seulement les éléments de la discussion seront cités et non pas chaque intervenant. Il convient toutefois à signaler que la discussion a engagé chaque participant et particulièrement M. FEBVRE, dont la Communauté de Communes Hautes Vallées de Gascogne (Villecomtal 32) a réalisé un Accueil de Jour à Montaut. M. FEBVRE remplace M. DAUJAN, Maire de Montaut, qui n'a pas pu venir.

Voici des éléments qui ressortent de la discussion:

- Il est prévu un fonctionnement de l'accueil de jour du lundi au samedi de 9 à 19 heures. La proposition est faite de le faire fonctionner toute la semaine et à des horaires encore plus amples. A Montaut l'accueil ouvre 7 jours sur 7 de 7 à 19 heures.
- La question se pose si la présence d'une infirmière est obligatoire en permanence, mais est-ce que la DDASS donnera son accord?
- Le public aidé sera essentiellement la personne âgée dépendante GIR 3 et 4
- Qui sera le gestionnaire ? Question importante pour gérer le fonctionnement, notamment le personnel. Pourquoi pas créer une association !
- Pour préparer un passage en CROSMS il faudra déposer le dossier avant le dernier trimestre 2009, car une nouvelle organisation sous forme d'Agence Régionale de la Santé est prévue en on ne connaît pas encore l'impact que cela aura pour acceptation des dossiers.
- Le CROSMS s'appuie sur le Schéma Départemental Personnes Agées qu'il faudra impérativement consulter. Pour le Gers, ce Schéma devra être élaboré et accessible cet été.
- L'accueil de jour/temporaire tel qu'il est proposé est un nouveau concept. Dans le Gers on appelle cela une « petite unité de vie ».
- Est-ce que l'implantation à Projan est favorable ? Le public proche concerne aussi les ressortissants du département des Pyrénées-Atlantiques (Garlin est à 5 km) et des Landes (Aire sur l'Adour), mais est-ce que ces personnes peuvent se faire accueillir dans un établissement du Gers ? Dans le cas qu'ils profitent d'une Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), délivrée par leur département, il semble impossible de pouvoir compter sur ces personnes là et c'est regrettable. Par ailleurs, dans le 64 existe déjà un accueil de jour à Sévignacq, près de Garlin. Il faudra donc peut-être rapprocher cet accueil vers Riscle. Vu l'ampleur de l'investissement à prévoir, un engagement des collectivités de l'ensemble du canton sera peut-être nécessaire.

La discussion s'est étendue bien au delà de ce rapport et a été enrichissante. Des conseils ont été donnés quant aux personnes à rencontrer dans les services, notamment la DDASS. Les participants ont encouragé l'initiative en rappelant qu'il y aura de nombreux obstacles à surmonter. Mmes. BARROUILLET et BENTEGEAT et les élus de leur commune et communauté ont pu prendre note des coordonnées des participants qui leur ont offert conseil et accompagnement pour la future démarche.

Ce compte-rendu sera diffusé à l'ensemble des participants à la réunion ainsi qu'aux membres des commissions du Conseil de Développement et du GIP ADT.